

LIFE Terra Musiva Action E7 – Accompagnement des communes pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Livrable attendu : une page internet type de présentation du site Natura 2000 dans toutes ses dimensions

Rédaction : Lydie Defos du Rau (Syndicat Mixte des Gorges du Gardon - SMGG), Maxime Laforge (Centre Ornithologique du Gard - COGard)  
Relecture : Cyrille Sabran (Centre Ornithologique du Gard - COGard)

## Présentation de la Démarche Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne identifiés pour leur grande valeur patrimoniale en termes de faune, de flore et d'habitats. Ce réseau résulte de l'application de deux directives européennes :

- **la directive « Oiseaux »** (1979, révisée en 2009) qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la protection et la gestion des oiseaux sauvages,
- **la directive « Habitats, Faune, Flore »** (1992) qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune autre qu'oiseaux et de flore à forte valeur patrimoniale.



L'ensemble des ZPS et ZSC du réseau Natura 2000 à l'échelle de l'Europe est visualisable [ici](#).

Ces deux directives imposent aux Etats membres de l'Union européenne de désigner les sites naturels d'importance communautaire (SIC) présents sur leur territoire et d'y établir les mesures nécessaires pour assurer le maintien des habitats et des espèces animales et végétales dans un bon état de conservation. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques : le comité de pilotage est composé d'élus locaux, d'agriculteurs, de naturalistes, de représentants de l'Etat. Ce comité définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et de contrats co-financés par l'Union européenne et l'Etat français.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé document d'objectif (DOCOB), qui définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement. Il contient un état des lieux éco-

logique et socio-économique du territoire, ce qui permet d'avoir une vision globale des enjeux et de les hiérarchiser pour pouvoir définir des objectifs de gestion.

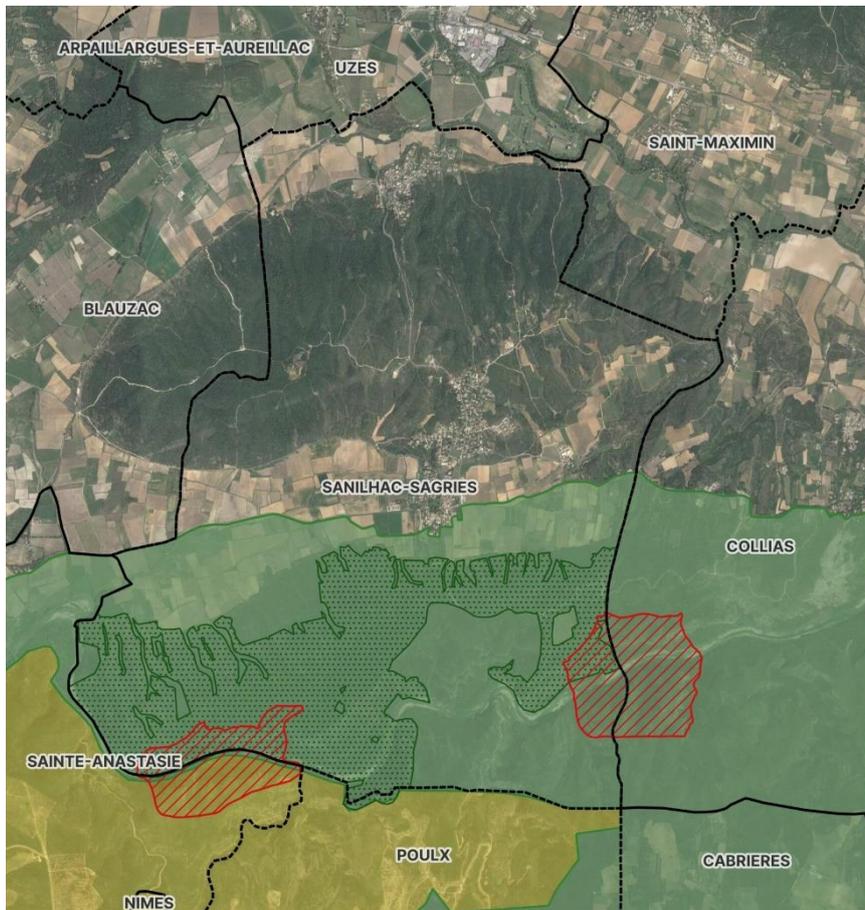
Le DOCOB du SIC/ZSC « Le Gardon et ses gorges » et de la ZPS « Les Gorges du Gardon » qui concerne la commune de Sanilhac-Sagriès est téléchargeable [ici](#).

## **Caractéristiques du site Natura 2000 des Gorges du Gardon**

Le site Natura 2000 des *Gorges du Gardon* (ZPS n° FR9110081 et ZSC n° FR9101395) s'étend de la commune de Dions, à l'ouest, jusqu'à la commune de Remoulins, à l'est. Ainsi, il concerne la partie sud de la commune de Sanilhac-Sagriès.

Pour repérer avec précision les limites du site Natura 2000 des gorges du Gardon cliquez sur l'image ci-dessous.

Le site des Gorges du Gardon est occupé essentiellement par un plateau calcaire très entaillé par des cours d'eau encore présents ou ayant disparu. Son altitude oscille entre 20 mètres au niveau de la rivière à Remoulins, et 200 mètres environ sur le plateau. Outre les formations typiques des garrigues méditerranéennes, on trouve dans les gorges des formations de Chênes verts peu perturbées avec des espèces particulièrement rares (Cyclamen des Baléares) et des ripisylves très riches, avec des variantes à Arbre de Judée remarquables.



## Espaces naturels protégés sur la commune de Sanilhac-Sagriès

 Réserve Naturelle Régionale des gorges du Gardon

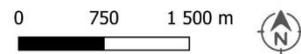
 APPB - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

### Sites Natura 2000

 ZPS Gorges du Gardon / ZSC Gardon et ses gorges

 ZPS Camp des Garrigues

 Limites communales



Réalisation : SMGG  
Edition du 30/10/2023  
Sources des données : Google Satellite, data.gouv.fr



## La faune et la flore locale des Gorges du Gardon

Les gorges du Gardon accueillent de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale, dont certaines bénéficient d'une protection légale régionale : l'Ophrys brillant, le Cyclamen des Baléares - voire nationale : l'Hétéropogon contourné ou encore l'Orchis punaise.



Ophrys brillant – *Crédit photo Daniel Bizet (COGard)*

On y retrouve également 15 espèces de la Directive "Habitats" dont 9 espèces de chauves-souris, toutes protégées en France depuis 1976. On peut notamment citer le Grand Murin, le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. La liste complète des espèces est visualisable [ici](#).



Petit Rhinolophe – *Crédit photo Gilbert Tolmos (COGard)*

Enfin, 20 espèces d'oiseaux de la Directive "Oiseaux" sont également présentes sur le site sur toute ou partie de l'année. On peut citer notamment quelques sédentaires que sont l'Aigle de Bonelli, la Fauvette Pitchou ou le Martin-Pêcheur d'Europe, et quelques migrateurs en reproduction

tels que le Vautour Percnoptère, le Busard cendré ou le très coloré Rollier d'Europe. La liste complète des espèces est visualisable [ici](#).



Martin-pêcheur d'Europe – *Crédit photo Jean-Pierre Trouillas (COGard)*

# Site Natura 2000 des gorges du Gardon

## Espace naturel protégé

**Le réseau Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?**

Natura 2000 est un instrument de politique européenne qui vise à assurer la conservation de la biodiversité. C'est un réseau de sites naturels, de sites de protection spéciale, qui ont été désignés par l'Union européenne en vertu de la directive relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages.

**Le site Natura 2000 des gorges du Gardon**

Le site Natura 2000 des gorges du Gardon a été désigné en vertu de la directive relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages. Le site est situé dans la commune de Collias et est géré par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

**Un gestionnaire : le Syndicat mixte des gorges du Gardon**

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon a été créé en 2000 pour assurer la gestion et la protection du site Natura 2000. Le Syndicat est composé de la commune de Collias et de la commune de Saint-Jean-de-Marsac.

**Le patrimoine floristique et faunistique remarquable des gorges du Gardon**

Le site Natura 2000 des gorges du Gardon est un espace naturel protégé qui abrite une biodiversité remarquable. Le site est caractérisé par sa géologie karstique, ses gorges profondes et ses cascades. Le site est également connu pour sa flore et sa faune exceptionnelles.

**Le patrimoine floristique remarquable :**

- Le *Scilla maritima* (Scille)
- Le *Primula veris* (Prunelle)
- Le *Primula elatior* (Prunelle)
- Le *Primula vulgaris* (Prunelle)
- Le *Primula aurantiaca* (Prunelle)
- Le *Primula acaulis* (Prunelle)
- Le *Primula farinosa* (Prunelle)
- Le *Primula elatior* (Prunelle)
- Le *Primula vulgaris* (Prunelle)
- Le *Primula aurantiaca* (Prunelle)
- Le *Primula acaulis* (Prunelle)
- Le *Primula farinosa* (Prunelle)

**Le patrimoine faunistique remarquable :**

- Le *Urocyon vulpinus* (Loup)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)
- Le *Canis lupus* (Loup)
- Le *Canis familiaris* (Chien)

Panneau d'information sur le patrimoine floristique et faunistique remarquable des gorges du Gardon. ©Syndicat mixte des gorges du Gardon

## Un patrimoine historique et des atouts économiques à préserver

Le site accueille diverses activités, récentes ou traditionnelles :

- Le pastoralisme, historiquement très important sur le massif (jusqu'à 2 500 moutons sur la commune de Collias en 1857), a été promu et soutenu depuis les années 2000 par le SMGG.



Pastoralisme dans les Gorges du Gardon © Syndicat mixte des gorges du Gardon

- L'agriculture, au sens large, concerne environ le quart du territoire. Les surfaces cultivées, bordant le massif pour la plupart, représentent plus de 1 000 hectares.
- La chasse avec de nombreux pratiquants fréquentant les garrigues et taillis de chêne vert à la recherche entre autres de sangliers, mais aussi les plaines agricoles et zones de pelouses en garrigue pour la chasse plus traditionnelle du « petit gibier » (lapins, lièvres, faisans, perdreaux).
- La pêche, pratiquée au sein de quelques sociétés locales de pêche (Nîmes, Remoulins, Collias, Uzès), regroupant plus d'un millier de pratiquants.
- Le tourisme, avec une fréquentation touristique majoritairement peu structurée, au caractère individualiste et familial. Le Pont du Gard, attrait majeur du territoire, focalise un tourisme de masse important (plus d'un million de visiteurs chaque année).
- Le sport, qui se pratique selon les périodes de l'année dans les gorges du Gardon : escalade (fréquentation annuelle par des groupes organisés estimée à 14 000 participants), randonnée pédestre (5 200 passages environ de février à juin au Pont Saint-Nicolas), randonnée équestre et cycliste, spéléologie, canoë kayak (3 loueurs pour une flotte totale de 700 embarcations), baignade, etc.

Plusieurs sites d'intérêt historique et archéologique sont répartis sur le long des Gorges du Gardon : le Castellans, La Baume, le Pont du Gard, etc.



Site de la Baume Saint-Véredème – Crédit photo Bérenger Rémi (COGard)

## **Vous avez un projet de construction au sein du site Natura 2000 ? Un projet d'évènement, de manifestation ? Vous devez en évaluer les incidences**

Le fait d'être en zone Natura 2000 n'entraîne pas de contrainte réglementaire particulière. Toutefois, si la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, ceux-ci doivent être compatibles avec les objectifs de conservation fixés notamment pour les habitats et espèces qui ont justifié la désignation des sites. Ainsi, l'organisation d'un trek, l'équipement d'une paroi d'escalade, l'organisation d'une manifestation importante, la construction d'un bâtiment de plus de 1 500 m<sup>2</sup> devront démontrer au préalable dans une étude d'incidences Natura 2000 qu'ils n'occasionnent d'impact significatif pour être autorisés. La synthèse des activités soumises à l'évaluation d'incidences Natura 2000 dans le Gard est disponible [ici](#).

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon peut vous accompagner dans l'élaboration du dossier d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, à laquelle vous serez soumis dès lors que votre projet se situe dans le périmètre Natura 2000 ou à proximité immédiate.

## **Pour aller plus loin**

Le site internet de la réglementation gardoise concernant l'évaluation des incidences en zone Natura 2000, disponible [ici](#).

Le site de l'animateur Natura 2000 des gorges du Gardon - Syndicat Mixte des Gorges du Gardon - disponible [ici](#).

Contactez l'animateur du site Natura 2000 des Gorges du Gardon : **Guillaume Fréchet 04 48 27 01 16 ou 06 14 02 44 48 [g.frechet@gorgesdugardon.fr](mailto:g.frechet@gorgesdugardon.fr)**